

## La politique des prix à la production des céréales

Al Mazhor A.

*in*

Lerin F. (ed.).  
Céréales et produits céréaliers en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM  
Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II

1986  
pages 61-65

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI920091>

To cite this article / Pour citer cet article

Al Mazhor A. **La politique des prix à la production des céréales.** In : Lerin F. (ed.). *Céréales et produits céréaliers en Méditerranée.* Montpellier : CIHEAM, 1986. p. 61-65 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# LA POLITIQUE DES PRIX A LA PRODUCTION DES CEREALES

**Abdelkader EL MAZHOR**

*Chef du service des études économiques, des marchés et des prix.  
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA).*

La politique de l'Etat dans le domaine des prix à la production constitue un facteur qui complète tout un arsenal d'actions visant le développement du secteur agricole. Celles-ci sont essentiellement :

- l'encouragement de l'esprit d'initiative des agriculteurs,
- l'accroissement du financement des investissements privés en agriculture,
- la poursuite des efforts déployés au niveau de l'équipement et des actions techniques pour augmenter progressivement la productivité agricole.

Cette politique tire son fondement des caractéristiques propres à la production agricole, à savoir son caractère saisonnier et la périssabilité des produits. Elle concerne actuellement les denrées alimentaires de base, dont les céréales.

## I. REGLEMENTATION DES PRIX DES CEREALES

La réglementation des prix des céréales à la production vise trois objectifs fondamentaux :

- la protection des agriculteurs contre la spéculation. Celle-ci constitue d'autant plus un problème que les céréales sont récoltées au cours d'une brève période et que les agriculteurs se trouvent très souvent contraints de les écouler dès leur récolte ou ramassage, voire au champ,
- l'amélioration du revenu des agriculteurs et la sauvegarde de leur pouvoir d'achat, en recherchant un équilibre permanent des termes de l'échange entre le secteur agricole et les autres secteurs économiques,
- l'encouragement de la production agricole en fixant les prix à des niveaux rémunérateurs, aptes à générer une propension à l'épargne susceptible de permettre aux agriculteurs d'investir et donc d'améliorer leurs techniques d'exploitation.

Trois types de prix à la production coexistent :

- les prix fixes et taxés ; ces derniers concernent particulièrement le blé tendre, céréale essentielle au niveau de la consommation humaine (47% des disponibilités totales en céréales au cours de la période 1981-82/1983-84),
- les prix de soutien qui laissent à l'agriculteur la possibilité de choisir entre la vente de sa production sur le marché libre ou sa livraison aux organismes officiels aux prix décidés par l'Etat. Les céréales concernées sont : blé dur, orge, maïs et riz (à partir de la campagne 1984-1985),
- les prix libres (avoine, sorgho, millet, alpiste et seigle).

## II. EVOLUTION COMPARATIVE DES PRIX OFFICIELS ET DES PRIX REELS DES CEREALES

Seules les quatre principales céréales, à savoir le blé tendre, le blé dur, l'orge et le maïs, seront étudiées ici. Leurs prix réglementés et leurs prix réels ont évolué entre les campagnes 1974-1975 et 1984-1985 de la manière suivante (voir figures 1 et 2 ci-après).

Les taux moyens annuels d'augmentation de ces prix s'établissent comme suit :

	Prix officiels	Prix réels
- Blé tendre	11,06 %	11,03 %
- Blé dur	11,61 %	11,73 %
- Orge	14,13 %	14,60 %
- Maïs	13,50 %	11,42 %

FIGURE 1  
ÉVOLUTION DES PRIX OFFICIELS DES CÉRÉALES

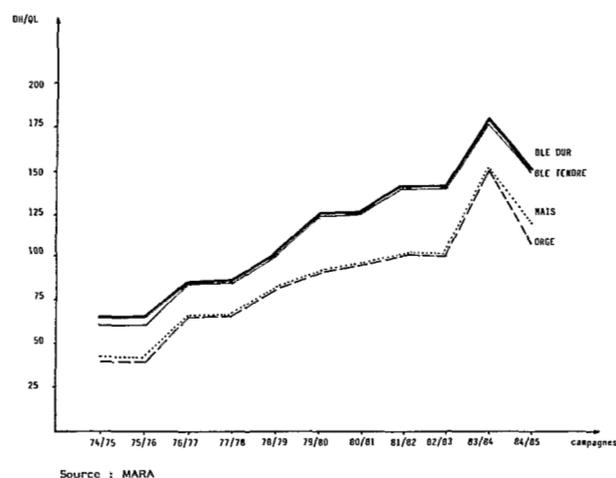
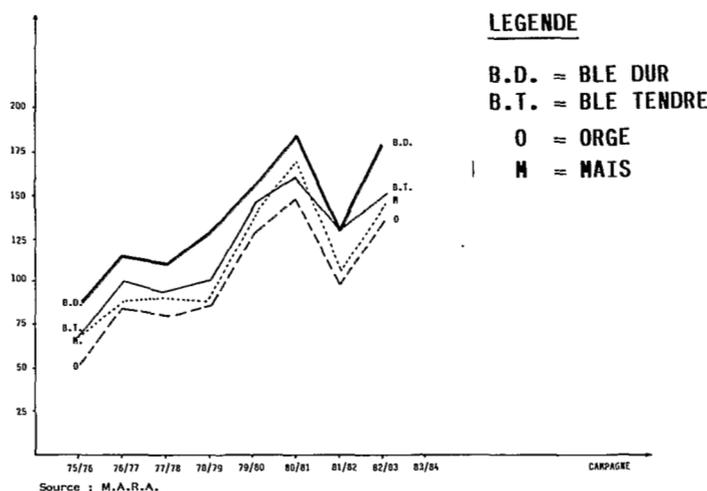


FIGURE 2  
ÉVOLUTION DES PRIX RÉELS DES CÉRÉALES



L'examen de l'évolution des prix officiels et réels à la production fait ressortir les principales remarques suivantes :

- contrairement aux prix officiels qui sont en hausse régulière du fait des augmentations des charges de production, les prix réellement payés aux producteurs enregistrent des fluctuations qui sont étroitement liées au niveau de la récolte et aux changements intervenus dans les prix règlementés. Mais il est très difficile de dégager une corrélation avec l'un ou l'autre des paramètres, comme l'indique l'analyse plus détaillée de quelques campagnes :

- cas de corrélation entre le niveau de la production et les prix réels :

- campagne agricole 1980-1981 (année de sécheresse) : la production a été inférieure de moitié à celle d'une campagne normale (47%) ; on a alors enregistré des hausses de prix réels de 37% pour le blé dur, 12% pour le blé tendre, 16% pour l'orge et 23% pour le maïs, alors que les prix officiels n'ont augmenté par rapport à la campagne précédente que de 8% pour les blés et de 6,6% pour l'orge et le maïs,

- campagne agricole 1981-1982 : la production a plus que doublé par rapport à celle de la campagne précédente et les prix ont enregistré des baisses de 36% pour l'orge, 33% pour le maïs, 29% pour le blé dur et 20% pour le blé tendre alors que les prix officiels ont augmenté de 3,7% pour les blés et de 4,2% pour l'orge et le maïs,

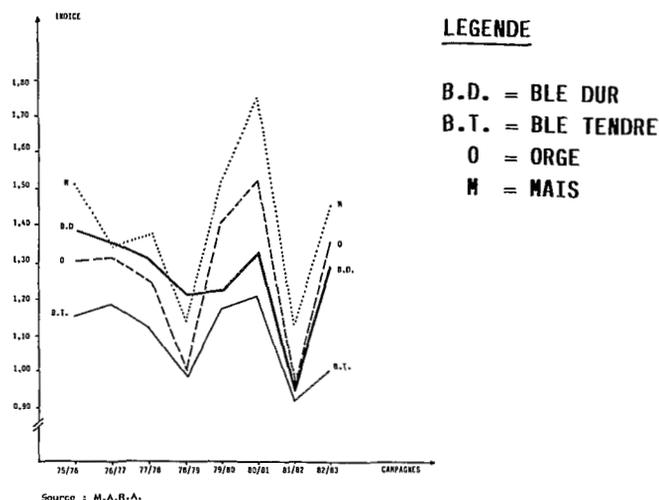
- cas de non corrélation entre le niveau de la production et les prix réels :

- au cours de la campagne agricole 1979-1980, la production a augmenté par rapport à la campagne précédente pour le blé dur, l'orge et le maïs. Les prix ont, malgré cette évolution, subi également une hausse générale,

- les prix réels sont en général supérieurs aux prix arrêtés par le gouvernement,

- Le graphique suivant montre l'évolution du rapport entre prix réels et prix officiels :

FIGURE 3  
ÉVOLUTION DU RAPPORT ENTRE PRIX OFFICIELS ET PRIX RÉELS



Pour chacune des quatre céréales, ce rapport évolue en général en sens inverse de la production.

- pour le blé tendre et l'orge, les taux moyens de progression des prix réels observés au cours de la période 1975-76/1982-83 sont supérieurs à ceux des prix officiels durant la même période. Pour le blé dur et le maïs, la situation est inversée.

**III. EVOLUTION DES TERMES DE L'ECHANGE « AGRICULTURE - AUTRES SECTEURS »**

Dans le but de mesurer le pouvoir d'achat des céréaliculteurs et son évolution, une étude basée sur l'évolution de la valeur brute de la production céréalière et de celle des consommations intermédiaires et de la main d'oeuvre a été effectuée.

Cette approche a permis de faire les constatations suivantes :

Le taux d'augmentation de la valeur de la production céréalière a été entre 1975 et 1982 de 96,5%. Elle est passée en effet, en termes courants, de 2 729 millions de dh en 1975 à 5 363 millions de dh en 1982.

Les dépenses en consommations intermédiaires ont enregistré un accroissement de 106,7% (1 795,6 millions de dh en 1982 contre 673,3 millions de dh en 1975).

Pour ce qui est de la main-d'oeuvre, l'augmentation a été de 104% entre 1975 et 1982 (856,1 millions de dh en 1975 et 1 746,2 millions de dh en 1982).

Au total la valeur des consommations intermédiaires et de la main-d'oeuvre a progressé au cours de la période 1975-1982 de 131,6%.

**Tableau 1 : Evolution des prix à la production des céréales et des coûts des facteurs de production (1982-1984)**

	Unités	1982	1984	Hausse
<b>Céréales (prix à la production)</b>				
- Blé dur	dh/q	140	150	7,1 %
- Blé tendre	dh/q	140	150	7,1 %
- Orge	dh/q	100	110	10,0 %
- Maïs	dh/q	100	130	30,0 %
<b>Facteurs de production (coût)</b>				
- Engrais (14-28-14)	dh/q	85,42	160,25	24,4 %
- Tracteurs (MF 65 CV)	dh/Unité	59 095	76 742	29,9 %
- Gazoil	dh/l	2,40	3,13	30,3 %
- Eau	dh/m <sup>3</sup>	0,058	0,095	63,8 %
- SMAG	dh/j	14	16,8	20,0 %

Source : MARA.

La comparaison de l'évolution de ces différents indicateurs montre donc un décalage de 35,1% au détriment de la valeur de la production céréalière. Il en résulte donc que les hausses intervenues au niveau des prix des céréales à la production n'ont pas été suffisantes pour sauvegarder le pouvoir d'achat des productions céréalières.

Par ailleurs, l'évolution intervenue après 1982 au niveau des prix réglementés des céréales et des facteurs de production confirme l'accélération de la dégradation du pouvoir d'achat des agriculteurs, comme le fait apparaître le tableau 1 (voir page précédente).

Ces évolutions impliquent donc un réajustement des prix à la production des céréales de telle sorte à obtenir une progression de la valeur brute de la production au même rythme que celle des consommations intermédiaires et des frais de main-d'oeuvre.

### CONCLUSION

Cette brève présentation de la situation des prix des céréales permet de tirer les principales conclusions suivantes :

- l'Etat a adopté à l'égard des céréales une politique des prix très souple dans la mesure où, en dehors du blé tendre, le choix est toujours laissé au producteur d'écouler sa marchandise sur le marché qui lui convient le mieux. Il est entendu que les pouvoirs publics, par le biais d'organes officiels (ONICL, SCAM, CMA, commerçants agréés...) offrent aux agriculteurs la possibilité de céder leurs récoltes aux prix officiels,
- les prix officiels connaissent régulièrement des révisions en hausse en vue de tenir compte de l'augmentation des charges de production. Cette option tient au fait que les prix représentent un des moyens privilégiés pour inciter les agriculteurs à intensifier leur production,
- en moyenne, les producteurs vendent leurs céréales à des prix supérieurs aux prix officiels. Toutefois, cette conclusion mérite d'être nuancée : nombreux sont les agriculteurs qui, en raison de besoins immédiats en liquidités, sont obligés d'écouler leurs productions au moment des récoltes, période peu propice à l'obtention de prix intéressants,
- le niveau des prix réellement perçus par les producteurs est en général très influencé par le niveau des récoltes et l'évolution des prix officiels.

ANNEXE 1 : CEREALES : EVOLUTION DES PRIX OFFICIELS ET DES PRIX PAYES  
AUX PRODUCTEURS AU NIVEAU NATIONAL

Campagnes	Cultures	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs
1975-76	PP *	0,87	0,69	0,52	0,68
	PO *	0,63	0,60	0,40	0,45
1976-77	PP	1,15	1,00	0,85	0,87
	PO	0,85	0,85	0,65	0,65
1977-78	PP	1,11	0,95	0,81	0,89
	PO	0,85	0,85	0,65	0,65
1978-79	PP	1,27	1,03	0,86	0,90
	PO	1,05	1,05	0,80	0,80
1979-80	PP	1,53	1,46	1,27	1,37
	PO	1,25	1,25	0,90	0,90
1980-81	PP	1,85	1,63	1,47	1,68
	PO	1,35	1,35	0,96	0,96
1981-82	PP	1,31	1,30	0,94	1,13
	PO	1,40	1,40	1,00	1,00
1982-83	PP	1,81	1,50	1,35	1,45
	PO	1,40	1,40	1,00	1,00
1983-84	PP	-	-	-	-
	PO	1,50	1,50	1,10	1,30
1984-85	PP	-	-	-	-
	PO	1,80	1,80	1,50	1,60

Source : MARA.

PP\* : prix payés aux producteurs.

PO\* : prix officiels.

ANNEXE 2 : EVOLUTION DU RAPPORT ENTRE PRIX REELS ET PRIX OFFICIELS

Années	Blé dur	Blé tendre	Orge	Maïs
1975-76	1,38	1,15	1,30	1,51
1976-77	1,35	1,18	1,31	1,34
1977-78	1,31	1,12	1,25	1,37
1978-79	1,21	0,98	1,07	1,13
1979-80	1,22	1,17	1,41	1,52
1980-81	1,37	1,21	1,53	1,75
1981-82	0,94	0,93	0,94	1,13
1982-83	1,29	1,07	1,35	1,45

Source : MARA.